

COMMUNE DE MONTPEZAT

**Compte rendu de Séance Ordinaire
du 17 juin 2024**

Nombre de Conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le douze juin s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

Présents : Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. Patrick CARREGUES, Mr. David FLEURY, Mr CABAS Gérard, Mr ROSSI Tino, Mr SOULIÉ Cédric, Mr GODEAS Philippe, Mme REY Patricia, Mme BOUCHET Stéphanie, Mr BENOIST Cyril, Mme BORDES Christine, Mr RIEUCOS Geoffrey

Excusés : Mmes RALLIER Kelly et CALVET Audrey

Pouvoir : Mme RALLIER Kelly donne pouvoir à Mme SEIGNOURET Jacqueline.

Mme CALVET Audrey donne pouvoir à Mme REY Patricia

Secrétaire de Séance : Mr SOULIÉ Cédric

Ordre du jour :

Délibérations :

- ▣ Approbation du compte rendu du 21 mai 2024,
- ▣ Etude sur la mise en sécurité du parc du moulin suite à la chute d'un cèdre,
- ▣ Convention de servitude entre le commune et Territoire d'Energie 47 :
 - Renforcement BT poste de Ségnoles,
 - Extension réseau électrique de Roc de Lire,
- ▣ Etude de devis travaux d'élagage et de coupe d'arbres au Moulin,
- ▣ Demande de mise en place d'une circulation interdit sauf riverains sur le chemin de Talives,

Questions Diverses :

- Parole aux élus,
... / ...

&&&&&&&&&&&&&

Délibération 32/2024

Vu les procès-verbaux des séances des 21 mai 2024.

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du
21 mai 2024**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Adopte les procès-verbaux des séances des 21 mai 2024

Publié le 24 juin 2024

&&&&&&&&&&&&&&

Délibération 33/2024

**Approbation des conventions
de servitude entre la commune
et Territoire d'Energie**

Publié le 24 juin 2024
Transmis à la Préfecture le
24 juin 2024

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure plusieurs conventions de servitude au bénéfice de Territoire d'Energie 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité, dans le cadre :

- Travaux de renforcement de BT poste de Ségnoles,
- Travaux de renforcement et d'extension du réseau électrique au niveau du lieu-dit « ROCQ DE LIRE », Route de Perignac,

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication après du service de publicité foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Autorise Madame le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

&&&&&&&&&&&&&&

Délibération 34/2024

**Etude sur la mise en sécurité
du parc du moulin suite à la
chute d'un cèdre**

Publié le 24 juin 2024
Transmis à la Préfecture le
24 juin 2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cèdre se situant dans le parc du Moulin est tombé le dimanche 9 juin 2024.

Madame le Maire précise qu'elle a demandé à Monsieur GARNIER, Archéologue, une étude sur le devenir des trois autres cèdres.

Il précise que ces arbres sont des cèdres du Liban et qu'ils ont dû être plantés entre 1840 et 1870.

1. Madame le Maire a demandé à l'Association Environnement et Cadre de Vie d'assister à l'entretien.
2. Madame le Maire a fait venir sur le site une société d'élagage qui préconise d'élaguer ces arbres.
3. Après accord de toutes les parties ainsi que celui du conseil municipal, il a été décidé de :
 - travaux proposés :
 - A. - Enlèvement du bois mort, allègement d'une charpentière et nettoyage du chantier 300.00 € HT

Information 09/2024

Cour de Zumba

Publié le 24 juin 2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des cours de Zumba sont organisés sur la commune de Castelmoron dans la salle des fêtes qui va être fermée pour cause de travaux.

Une proposition est faite afin que ces cours se réalisent sur la commune de Montpezat dans la salle des fêtes.
Les cours auraient lieu le mercredi soir de 19 h 30 à 20 h 30.
Un test sera réalisé début juillet afin que le voisinage de la salle des fêtes donne leur avis sur le niveau sonore que peut générer ces cours de Zumba.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Fin de séance à 23 heures

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------------|
| Mme SEIGNOURET (Maire) | Mr SOULIE (Secrétaire de Séance) |
| Mr CARREGUES | Mr CABAS |
| Mr ROSSI | Mr FLEURY |
| Mme CALVET (Pouvoir à Mme REY) | Mme BOUCHET |
| Mme BORDES | Mme RALLIER (pouvoir à Mme SEIGNOURET) |
| Mr RIEUCOS | Mr BENOIST |
| Mme REY | Mr GODEAS |

| n° Délibération | Objet de la Délibération |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| 32/2024 | Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mai 2024 |
| 33/2024 | Approbation des conventions de servitude entre la commune et Territoire d'Energie |
| 34/2024 | Etude sur la mise en sécurité du parc du moulin suite à la chute d'un cèdre |